

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**2 FÉVRIER 2015
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 2 février 2015 à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absences motivées : Madame la conseillère Lyne Beaulieu et monsieur le conseiller Francis Rinfret

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2015-042 Approbation procès-verbal
Séance générale 12 janvier 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 12 janvier 2015 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2015-043 Approbation procès-verbal
Séance spéciale 26 janvier 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 26 janvier 2015 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2015-044 Approbation des comptes – janvier 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de janvier 2015 :

Fonds d'administration :	814
<i>(Chèques numéros 17778 à 17931,</i>	49
<i>paiements par débit direct et paiements</i>	4.4
<i>électroniques)</i>	1 \$
<i>Le chèque numéro 17577 a été annulé</i>	
Fonds des dépenses en	
immobilisation :	
<i>(Chèques numéros 1866 à 1906 et</i>	200
<i>paiements par débit direct)</i>	90
	2.6
	0 \$

Certificat de la trésorière numéro 2617

RÈGLEMENTS

A2015-02 Règlement 631-26 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à certaines annexes

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-26 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à certaines annexes.

A2015-03 **Projet de règlement 756-2 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 723 afin d'abaisser le salaire du Maire**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 756-2 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 723 afin d'abaisser le salaire du Maire.

A2015-04 **Règlement 808-1 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation afin de reconduire le programme Habitation DURABLE pour l'année 2015**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 808-1 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation afin de reconduire le programme Habitation DURABLE pour l'année 2015.

2015-045 **Adoption – Projet de règlement 756-2 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 723 afin d'abaisser le salaire du Maire**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 756-2 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 723 afin d'abaisser le salaire du Maire.

Adoptée.

2015-046 **Adoption - Règlement 820 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2015**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 820 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2015.

Adoptée.

2015-047

Adoption – Règlement 707-68 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à la hauteur des talus dans la zone I-221 et les exigences relatives au pavage dans les zones de catégorie industrielle (I)

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-68 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à la hauteur des talus dans la zone I-221 et les exigences relatives au pavage dans les zones de catégorie industrielle (I).

Adoptée.

2015-048

**Règlement numéro 816
Coût de refinancement du solde non amorti des règlements 586, 638, 689, 694, 704, 712, 716, 719, 733, 735, 737, 739, 740, 741 et 742
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

Considérant que le règlement 816 décrétant un emprunt de 135 000 \$ pour le coût de refinancement du solde non amorti des règlements 586, 638, 689, 694, 704, 712, 716, 719, 733, 735, 737, 739, 740, 741 et 742 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 15 janvier 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 135 000 \$ et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

2015-049 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2014-75
Peinture du couronnement du bâtiment, déplacement porte d'entrée
sur le mur avant et modification des fenêtres
2218, route Marie-Victorin

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-01-03 du 14 janvier 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, la demande de P.I.I.A. n° 2014-75 afin de permettre la transformation du bâtiment principal d'usage commercial, tel que présenté sur les plans de Duc Design, projet 10-2275, déposés le 18 décembre 2014, et ce, aux conditions suivantes :

- La bonification des aménagements extérieurs présentant l'aménagement complet de l'emplacement. À cet effet une nouvelle version du plan d'aménagement paysager, préparé par un professionnel, devra être déposée pour approbation par le Service de l'urbanisme et de l'environnement ;
- Le conteneur à déchets devra être situé dans un enclos, conforme au règlement de zonage en vigueur.

Le bâtiment est sis au 2218, route Marie-Victorin sur le lot P 76 10 PAR dans la zone C-605.

Adoptée.

2015-050 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2014-78
Ajout d'une enseigne attenante
2218, route Marie-Victorin

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-01-04 du 14 janvier 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, la demande de P.I.I.A. n° 2014-78 afin de permettre l'affichage mural du commerce, tel que présenté sur le croquis de Duc Design, projet 10-2275, déposé le 18 décembre 2014, et ce, à la condition suivante :

- La couleur du panneau métallique de l'enseigne devra s'agencer avec la nouvelle couleur du couronnement (brun).

Le bâtiment est sis au 2218, route Marie-Victorin sur le lot P 76 10 PAR dans la zone C-605.

Adoptée.

**2015-051 Adoption premier projet – PPCMOI no 2014-79
Projet particulier de construction
3230 et 3232, rang de Picardie**

Considérant qu'après consultation au CCU, le Service de l'urbanisme et de l'environnement recommande au conseil d'autoriser la demande de PPCMOI numéro 2014-79, résolution CCU 2015-01-05 du 14 janvier 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande no 2014-79, concernant la les modifications au lotissement et extension d'un usage commercial pour les 3230 et 3232, rang de Picardie.

La demande vise à autoriser la vente d'une partie de terrain. Le propriétaire du 3230 Picardie possède un terrain d'une superficie de 3033 m² de forme irrégulière. Une section de son terrain est utilisée aux fins commerciales de son voisin (3232 Picardie) depuis plusieurs années. Le propriétaire du 3230 souhaite régulariser la situation et vendre la partie que son voisin occupe à ce dernier, le tout, tel qu'illustrés au plan de Gustave Guilbert, arpenteur-géomètre dossier # 401021-0500-1 minute # 7586 en date du 18 décembre 2014.

Les éléments dérogatoires suivants seront autorisés par la présente demande :

1° L'usage dérogatoire (commercial), protégé par droits acquis, pratiqué sur l'immeuble du 3232, rang de Picardie sera étendu sur une partie du lot 235-P adjacent de la paroisse de Varennes, lequel bénéficie également de droits acquis pour un usage commercial, alors que l'article 439 du règlement de zonage # 707 prescrit que l'extension de l'usage dérogatoire protégé par droits acquis doit être réalisé sur le terrain où les droits acquis ont pris naissance;

2° L'opération cadastrale aura pour effet de réduire la superficie du terrain du 3230, rang de Picardie à 1573.38 m² alors que la grille des usages et normes A-302 de l'annexe B du règlement de zonage# 707 prescrit une superficie minimale de 3 000 m²;

3° L'opération cadastrale aura pour effet de rendre le terrain composé des lots 235-3 et 235-4 (projeté) non conforme à cause de la dimension alors que les articles 34 et 39 du règlement de lotissement # 708 prescrit qu'une opération cadastrale doit avoir pour effet de créer des lots conformes;

4° Le terrain visé fera l'objet d'une opération cadastrale qui résultera en une augmentation de ses dimensions, alors que l'article 40 du règlement de lotissement # 708 prescrit qu'un terrain situé en zone agricole sur lequel porte un droit d'utilisation non agricole ne doit pas faire l'objet d'une opération cadastrale qui en résulterait en une augmentation de ses dimensions.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2015-052 Reliure de documents 2015 – Service Art, culture et bibliothèque
Adjudication : Reliure Travaction (1991) inc.

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la reliure de documents 2015;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la directrice du Service Art, culture et bibliothèque en date du 22 janvier 2015 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Reliure Travaction (1991) inc*, datée du 20 janvier 2015, pour la reliure de documents 2015 pour un montant total de 33 095,27 \$ taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2622.

Adoptée.

2015-053 Travaux de marquage de chaussées 2015 avec option de reconduction de 1 an en 2016
Adjudication : Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc.

Considérant l'appel d'offres public pour les travaux de marquage de chaussées pour l'année 2015 avec option de reconduction de 1 an en 2016;

Considérant la réception de six (6) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 27 janvier 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc. pour un montant total pour l'année 2015 de 82 761,36 \$ taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2625

Adoptée.

2015-054 Fourniture de vêtements de travail pour 2015 avec option de reconduction pour deux (2) ans en 2016 et 2017
Adjudication : Les Uniformes Moderna

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de vêtements de travail pour 2015 avec option de reconduction pour deux (2) ans en 2016 et 2017;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 28 janvier 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Les Uniformes Moderna* datée du 21 janvier 2015, pour la fourniture de vêtements de travail 2015 avec option de reconduction pour deux (2) ans en 2016 et 2017, pour un montant total 21 130,63 \$ taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2627

Adoptée.

2015-055 Acquisition d'une camionnette 4 portes 2014 ou 2015
Adjudication : Deschamps Chevrolet Buick Cadillac GMC Inc.

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette 4 portes 2014 ou 2015;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 26 janvier 2015.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Deschamps Chevrolet Buick Cadillac GMC Inc.*, datée du 22 janvier 2015 pour l'acquisition d'une camionnette 2015, 4 portes, pour un montant total de 42 100 \$ plus taxes, plus un montant estimé de 500 \$ pour l'immatriculation.

L'imputation de ce montant, à l'exception des frais d'immatriculation, sera affecté au fonds de roulement et le remboursement s'effectuera sur 5 ans à compter de 2016.

Certificat de la trésorière numéro 2629.

Adoptée.

2015-056 Fourniture de vêtements pour les pompiers – Service de sécurité Incendie
Adjudication : Martin & Lévesque Inc. (Lévis)

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de vêtements pour les pompiers;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service de sécurité Incendie en date du 29 janvier 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par Martin & Lévesque Inc. (Lévis), datée du 29 janvier 2015, pour la fourniture de vêtements pour les pompiers pour un montant total de 14 859 \$ plus taxes applicables, avec une possibilité de reconduction pour l'année 2016.

Certificat de la trésorière numéro 2628.

Adoptée.

2015-057 Acquisition d'un véhicule Ford Police Interceptor – Utilitaire de base – 2015 – Service de sécurité Incendie
Adjudication : P.E. Boisvert Ford Ltée et P.E.S. Canada inc.

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule Ford Police Interceptor – Utilitaire de base - 2015;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service de sécurité Incendie en date du 29 janvier 2015;

Considérant également la recherche de prix afin de procéder à la modification et au lettrage du véhicule;

Considérant l'analyse des offres de service reçues et la recommandation du directeur du Service de sécurité Incendie en date du 29 janvier 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par P.E. Boisvert Ford Ltée de Boucherville, datée du 29 janvier 2015, pour l'acquisition d'un véhicule Ford Police Interceptor – Utilitaire de base – 2015 pour un montant total de 44 102 \$ plus taxes, plus 500 \$ estimé pour l'immatriculation du véhicule.

D'octroyer de plus un contrat de 8 851,75 \$ plus taxe pour modification aux équipements et lettrage de ce véhicule et de l'ancien véhicule du chef de division Formation et logistique à P.E.S. Canada Inc.

L'imputation de ces montants, à l'exception des frais d'immatriculation, sont affectés au fonds de roulement et le remboursement s'effectuera sur 5 ans à compter de 2016.

D'approuver de plus le transfert budgétaire en annexe.

Certificat de la trésorière numéro 2626

Adoptée.

2015-058 Recondution en 2015 du contrat pour le transport de l'eau – Transport O'Claire (9283-3540 Québec inc.)

Considérant le contrat pour le transport de l'eau pour 2014 avec option de reconduction pour deux (2) années supplémentaires;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville se prévale de son option de reconduction pour l'année 2015 aux mêmes conditions que l'année 2014 avec le fournisseur Transport O'Claire (9283-3540 Québec inc.) de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la somme de 26 674,20 \$ taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2613.

Adoptée.

2015-059 Recondution en 2015 du contrat pour l'analyse de l'eau potable – Biovet inc.

Considérant le contrat pour l'analyse de l'eau potable pour 2014 avec option de reconduction pour deux ans en 2015 et 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville se prévale de son option de reconduction pour l'année 2015 aux mêmes conditions que l'année 2014 avec le fournisseur Biovet inc. de Saint-Hyacinthe pour la somme de 15 630,85 \$ taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2614

Adoptée.

2015-060 Recondution en 2015 du contrat pour l'inspection et l'analyse de bornes d'incendie, la manipulation de vannes et l'écoute de fuites – NordikEau Inc.

Considérant le contrat pour l'inspection et l'analyse de bornes d'incendie, la manipulation de vannes et l'écoute de fuites entretien pour 2014 avec option de reconduction pour l'année 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville se prévale de son option de reconduction pour l'année 2015 aux mêmes conditions que l'année 2014 avec le fournisseur NordikEau Inc. de Joliette pour la somme de 21 079.23 \$ taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2621.

Adoptée.

**2015-061 Mandat auditeur - 2014
Moreau, Boisselle, Brunelle & Associés**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière en date du 22 janvier 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la firme *Moreau, Boisselle, Brunelle & Associés* soit mandatée à titre d'auditeur externe pour l'exercice financier 2014 de la Ville de Varennes (19 340 \$ plus taxes) et du Régime de retraite des employés (2 400 \$ plus taxes), le tout selon son offre de services du 22 janvier 2015.

Certificat de la trésorière numéro 2619

Adoptée.

**2015-062 Acquisition d'un projecteur audio-vidéo
TKNL Créateurs d'expériences**

Considérant que l'offre de service de l'entreprise TKNL Créateurs d'expériences démontre une solution plus facile d'utilisation et accessible pour les plateformes Apple, Window et Android;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'achat d'un projecteur audio-vidéo de l'entreprise TKNL Créateurs d'expérience de Boucherville pour un montant de 8 363,86 \$ taxes incluses.

Ce montant est imputable au fonds de roulement et le remboursement effectué sur une période de 3 ans à compter de 2016.

Certificat de la trésorière numéro 2618

Adoptée.

2015-063 Regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés – Appel d'offres

Considérant que le conseil de la MRC de Marguerite-D'Youville désire poursuivre le service de regroupement d'achat de papeterie pour la période du 14 mai 2015 au 13 mai 2016 avec ses municipalités membres ainsi qu'avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

Considérant que le conseil de la MRC désire procéder à l'achat d'enveloppes et de papier recyclés;

Considérant qu'à cette fin, il est nécessaire de procéder par appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes adhère au regroupement d'achat avec les municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville et la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et autorise la MRC à procéder, pour la période du 14 mai 2015 au 13 mai 2016, à un appel d'offres public concernant ledit regroupement régional d'achat de papier à photocopier et à un appel d'offres sur invitation pour les enveloppes, le tout conformément aux modalités des regroupements des années passées;

Que la directrice des Finances et trésorière soit autorisée à signer tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

2015-064 Modification contractuelle – honoraires professionnels supplémentaires - Le Groupe Génipur inc.

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

Considérant les résolutions 2013-226 et 2014-356 adoptées par le conseil municipal le 3 juin 2013 et le 8 septembre 2014 respectivement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle à la baisse de 4 154,25 \$ plus taxes (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle) au contrat attribué à Le Groupe Génipur inc. octroyé par la résolution 2013-226 à la séance du 3 juin 2013, modifiée par la résolution 2014-356 à la séance du 8 septembre 2014.

Ces dépenses sont affectées au règlement 796.

Certificat de la trésorière numéro 2624.

Adoptée.

2015-065 Modification contractuelle – Entreprises C.R. Ménard inc. Construction de la rue Jean-Coutu dans le Novoparc

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

Considérant la résolution 2014-138 adoptée par le conseil municipal le 7 avril 2014;

Considérant les importants travaux supplémentaires, de l'ordre de 420 000 \$, exigés par le MDDELCC pour l'étanchéisation des bassins de rétention;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 157 870,34 \$ plus taxes au contrat d'Entreprises C.R. Ménard Inc. pour les coûts d'imprévus supplémentaires.

Ces dépenses sont affectées au règlement 796.

Certificat de la trésorière numéro 2623.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2015-066 Conférence collectivités durables – 10 et 11 février 2015
Délégation de monsieur le maire Martin Damphousse**

Considérant le rapport de recommandation du cabinet du conseil en date du 15 décembre 2014 ;

Considérant les dispositions du règlement 414 de la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déléguer monsieur le maire Martin Damphousse, à participer à la conférence sur les collectivités durables qui se déroulera les 10 et 11 février 2015 à London, Ontario.

Que les frais d'inscription, de repas et de séjour réellement encourus et non couverts par le FMV soient défrayés par la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

**2015-067 Programme « Ma municipalité en Défi Santé j'y crois » - mars 2015
Gratuité des activités**

Considérant la mise en place du défi santé 5/30 débutant le 1^{er} mars prochain;

Considérant l'implication des municipalités dans ce programme pour sensibiliser, mobiliser et soutenir les familles aux saines habitudes de vie;

Considérant la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 16 septembre 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la gratuité de certaines activités libres du 1^{er} mars au 11 avril 2015.

Adoptée.

**2015-068 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
Bilan 2014 et Plan d'action 2015-2016-2017 – Adoption**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le Bilan de l'année 2014 ainsi que le Plan d'action 2015-2016-2017 à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Varennes qui sont joints en annexe des présentes comme si au long récités.

Adoptée.

**2015-069 Travaux de remplacement d'un ventilateur au complexe aquatique
Perform-Air et Électricité Michel Langlois inc**

Considérant que le ventilateur de l'unité d'apport d'air frais du complexe aquatique doit être remplacé;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser une enveloppe budgétaire maximale de 10 000 \$ afin de faire les travaux de remplacement du ventilateur de l'unité d'apport d'air frais du complexe aquatique, dans les zones non administratives des bassins.

Que ces travaux soient réalisés par Perform-Air inc. de Delson et Électricité Michel Langlois inc. de Varennes.

Ce montant est imputable au fonds de roulement et le remboursement effectué sur une période de 3 ans à compter de 2016.

Certificat de trésorière numéro 2615.

Adoptée.

2015-070 Demande de transferts budgétaires 2014

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et madame la conseillère Brigitte Collin appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 124 963 \$ pour 2014, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 28 janvier 2015 en annexe des présentes comme si au long récépissé.

Adoptée.

2015-071 Appui de la Ville de Varennes – Demande d'autorisation à la CPTAQ – Usage commercial – 1623 A, route 132

Considérant que le propriétaire a déjà fait des démarches auprès de la CPTAQ qui lui reconnaissent certains droits acquis pour exercer un usage de type réparation et vente de pièces de véhicules;

Considérant que le propriétaire souhaite élargir les usages autorisés à la CPTAQ afin d'autoriser le commerce de détail et de services;

Considérant que la grille des usages et normes de la zone C-228 du règlement de zonage no. 707 autorise certains usages de commerce de détail et de services;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ formulée par SCS S.E.C. afin de permettre les usages commerciaux demandés.

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles dont copie sont en annexe A de la présente comme si au long récités.

Adoptée.

**2015-072 Déclaration de propriété municipale – description technique
Rue de la Fabrique (lot ptie 78, 79 et 80)**

Considérant que la rue de la Fabrique est la propriété de la Fabrique de la Paroisse Sainte-Anne de Varennes;

Considérant que cette voie publique se trouve sur une partie des lots 78, 79 et 80;

Considérant que ce chemin est ouvert à la circulation publique depuis plus de 10 ans;

Considérant l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes approuve la description technique de ladite voie de circulation portant sur une partie des lots 78, 79 et 80 préparée par M. Éric Denicourt, arpenteur-géomètre, sous la minute 27445; telle description technique est retrouvée en annexe des présentes comme si au long récitée.

Que la Ville de Varennes déclare la propriété municipale de cette voie publique.

Adoptée.

2015-073 Mérite Ovation municipale – UMQ

Considérant que le Mérite Ovation municipale de l'UMQ souligne de façon toute particulière le fruit du travail des municipalités québécoises qui ont su mettre de l'avant des solutions originales pour répondre de façon optimale aux besoins de leur communauté;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes dépose le dossier de candidature pour le projet de construction de la bibliothèque dans la catégorie «Aménagement, urbanisme et développement durable».

Que la Ville de Varennes, si elle est finaliste, soit présente afin d'illustrer son projet au Pavillon de l'innovation québécoise, lors des Assises de l'UMQ qui se tiendront du 21 au 23 mai au Centre des congrès de Montréal.

Adoptée.

2015-074 **Projet de redécoupage du territoire de la Commission scolaire des Patriotes (CSP)
Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

Considérant le scénario de redécoupage d'une partie du territoire de la Commission scolaire des Patriotes visant à transférer les villes de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville à la Commission scolaire Marie-Victorin;

Considérant la volonté de la Commission scolaire des Patriotes de maintenir telle quelle l'actuel territoire compte tenu des nombreux impacts négatifs que suscitent un tel changement;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer l'avis présenté par la Commission scolaire des Patriotes au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Adoptée.

2015-075 **Demande d'autorisation de passage
La Course du Grand défi Pierre Lavoie**

Attendu qu'une autorisation de la Ville de Varennes est requise par le ministère des Transports du Québec pour permettre au groupe «La Course du Grand défi Pierre Lavoie» de circuler sur les voies publiques de la municipalité lors du parcours le 10 mai 2015;

Attendu que le Conseil municipal désire donner son accord à cette activité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'emprunt de la route 132 lors de l'événement qui se déroulera le 10 mai 2015.

Adoptée.

2015-076 **Amendement à la résolution no. 2014-289
Acte de servitude égout sanitaire**

Considérant l'adoption par le conseil municipal de la résolution no. 2014-289 lors de la séance générale du 7 juillet 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De remplacer l'annexe de la résolution 2014-289 par l'annexe jointe à la présente.

Adoptée.

**2015-077 Résidence La Seigneurie sur le Fleuve S.E.N.C.
Réquisition de radiation**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner la signature de la réquisition de radiation portant sur l'acte d'hypothèque de la résidence La Seigneurie sur le fleuve S.E.N.C. par monsieur le maire Martin Damphousse et le greffier, Me Marc Giard.

Adoptée.

2015-078 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Varennes désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Varennes prévoit la formation de 40 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Marguerite-D'Youville en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Marguerite-D'Youville.

Adoptée.

**2015-079 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2015-02 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 28 janvier 2015.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- État d'avancement des travaux à la bibliothèque
- Demande de mise en place d'une campagne de sensibilisation auprès de la population afin que celle-ci cache ses poubelles et bacs roulants
- Tarification de la rampe de mise à l'eau
- Hausse de la tarification de la rampe de mise à l'eau
- Sujets abordés lors des séances spéciales
- Radiation de l'hypothèque de la résidence La Seigneurie sur le Fleuve
- Demande de donner accès aux passes journalières sur semaine aux non-résidents pour la rampe de mise à l'eau
- Projet d'aménagement d'un bassin de rétention au parc de la Commune
- Stationnement incitatif de la rue Jules-Phaneuf
- État du pavage sur une partie du boulevard René-Gaultier
- Dépenses associées à l'opération de la rampe de mise à l'eau
- Campagne de financement d'un organisme inconnu pour la formation des policiers
- Définition des taxes de secteurs

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21h 22.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA